

DEPARTEMENT  
DE LA  
CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN

SEANCE DU 28 JUILLET 1966 à 18 H.30

O B J E T

Règlement des frais à  
M. GEOFFROY : affaire  
MAIGNEN

66123

Le vingt huit juillet mil neuf cent soixante six,  
à dix huit heures trente, le Conseil Municipi de ROYAN s'est  
réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions,  
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël de LIPKOWSKI,  
Député-Maire, d'après convocations faites le 22 Juillet 1966.

Etaient présents: MM. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire,  
Melle FOUCHE, MM. MATRAS, BISCAYE, BUJARD, LANUSSE Adjoints,  
MM. COLLE, BOUCHET, POUGET, NAULIN - BETOUS, BOUDEY, BROTEAU,  
GACHET, REIX, DOMEQ, Mme BIDEAU, MM. BERLAND, TETARD, STIPAL,  
CAMBLONG, NARTEAU, PECHEVIS, OSQUIGUIL.

Représenté: M. VULTAGGIC par M. le Député-Maire.

Secrétaire: M. TETARD

Les conseillers présents formant la majorité des  
membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du  
Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire  
pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages,  
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A la requête de la Ville, M. René Maurice GEOFFROY  
Huissier à ROYAN a fait sommation à M. MAIGNEN de déguerpir du  
terrain municipal qu'il occupe indûment près du nouveau Centre  
Médico-Social.

Pour cette intervention, M. GEOFFROY demande le règlement  
de ses frais, soit 127,27 F pour lesquels la Commission des Finances  
du 1er juillet 1966 a donné un avis favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'Etat de frais présenté par M. GEOFFROY, Huissier à  
ROYAN, pour son intervention contre le sieur MAIGNEN,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du  
1er juillet 1966,

DÉCISION :

- de régler à M<sup>r</sup> René Maurice GIFFROY, Résident à R-YAN, 5 place du Portique, C.C.P. BORDAUX 595-29, la somme de 227,27 F (cent vingt sept francs vingt sept centimes) montant de ses frais dans l'affaire MAIGNEH.
- que la somme sera imputée sur le chapitre 934 du Budget 1966.

Fait et délibéré à R-YAN, les jour, mois et en année.  
Ont signé au registre, etc. les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-MER, le 1 JUILLET 1966  
Le Sous-Préfet,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name of the Sous-Préfet.